

Cfdt:

HOP ! ...
JE BOTTE
EN TOUCHE !

JO PARIS 2024

ORANGE PARTENAIRE PREMIUM...

... MAIS PAS DE SES SALARIÉS !!!

Orange est l'unique prestataire technique télécoms et médias des JO Paris 2024.

A ce titre de nombreux salariés sont impliqués de près ou de loin dans la préparation et le bon déroulement des jeux. 650 salariés, de tous horizons, ont signé une lettre de mission afin de renforcer les équipes d'Orange Events durant la période olympique et paralympique. Pour ces salariés l'entreprise a ouvert une négociation afin d'aménager le travail de nuit.

Au départ rien de prévu quant à leurs défraiements ou reconnaissance. Rien de prévu non plus pour tous les salariés sans lettre de mission qui travaillent malgré eux sur les JO dans le cadre de leur activité usuelle et qui ont vu leur charge de travail exploser avec en prime leurs congés restreints pour s'assurer de la réussite des JO pour Orange.

À mission exceptionnelle, conditions de travail exceptionnelles !

Une négociation est ouverte mais pour l'instant l'entreprise ne veut que parler des salariés volontaires à qui elle n'a rien promis et qui bénéficieront déjà de nombreux dispositifs légaux. Si c'est pour parler du montant de la prime, la direction peut la décider seule et a d'ores et déjà affiché 900€ en entrée de négociation...

La CFDT veut aussi parler des salariés non volontaires, qui sont impactés par une surcharge de travail, des congés refusés ou encore imposés, des temps de transports allongés, des frais induits (ex : garde d'enfants), des modifications d'horaires ou les impacts sur la vie personnelle.

La réponse de l'entreprise est très claire :

« Circulez il n'y a rien à voir. »

Orange a par contre innové dans cette négociation ! Quand le sujet de la prise en charge des « découchés » a été abordé, l'entreprise nous annonce qu'ils ont pris une décision unilatérale de verser 39€ par nuit aux volontaires. L'entreprise fait ses DU avant la négociation...

On marche sur la tête !

Vous êtes nombreux à nous avoir interpellé concernant des restrictions sur les congés d'été et une limitation à 3 semaines.

Aucune consigne nationale sur le sujet !

Selon la Direction, les taux de départ en congés sont autour de 30% mais aucune durée maximale n'a été imposée aux entités qui feraient une fausse interprétation de la consigne !

Mettez vous en congés ou en télétravail, ne vous mêlez pas à la fête, laissez la place aux touristes.

Bref soyez fiers d'être des supporters Premium. Mais de chez vous !

